

SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE -
CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)
ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Déficit	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17



COEFICIA

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de
SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC. (ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.) (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 juillet 2023, et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 juillet 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Société de comptables professionnels agréés Coeficia inc.¹

Québec, le 19 octobre 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121857

SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023

5

	2023	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES		
Honoraires	1 699 131 \$	1 453 122 \$
Honoraires autres	213 350	186 802
	1 912 481	1 639 924
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	879 082	776 046
Sous-traitance	628 230	766 282
Frais de gestion	93 156	82 843
Loyer	59 842	60 431
Honoraires professionnels	52 192	34 370
Logiciels, redevances et réseaux	46 663	46 486
Assurances	27 690	30 852
Frais de bureau	25 491	18 182
Poste et messagerie	20 779	22 243
Télécommunications	18 975	19 135
Entretien et réparations	5 754	2 650
Publicité et promotion	5 131	1 285
Mauvaises créances	5 008	15 144
Frais de déplacement	2 875	4 058
Location d'équipement	1 174	1 174
Abonnements et documentation	-	504
Intérêts et frais bancaires	43 697	45 933
Amortissement des immobilisations corporelles	704	1 051
	1 916 443	1 928 669
PERTE D'EXPLOITATION	(3 962)	(288 745)
AUTRES PRODUITS		
Intérêts	12 733	11 552
Subvention	-	7 200
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	212
	12 733	18 964
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	8 771	(269 781)
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
Futurs	1 100	(33 000)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	7 671 \$	(236 781) \$

SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)

DÉFICIT

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023

6

	2023	2022
SOLDE AU DÉBUT	(218 685) \$	18 096 \$
Bénéfice net (perte nette)	7 671	(236 781)
SOLDE À LA FIN	(211 014) \$	(218 685) \$

SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)

BILAN

31 JUILLET 2023

7

	2023	2022
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	76 003 \$	- \$
Débiteurs (note 4)	238 819	527 419
Travaux en cours	265 998	410 265
Frais payés d'avance	32 061	47 100
	612 881	984 784
PLACEMENTS (note 5)	1 010	1 010
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	617	1 320
IMPÔTS FUTURS (note 10)	29 700	30 800
	644 208 \$	1 017 914 \$

SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)

BILAN

31 JUILLET 2023

8

	2023	2022
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	- \$	25 498 \$
Emprunt bancaire (note 7)	-	44 205
Créditeurs (note 8)	394 100	335 011
Dû à un actionnaire (Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord), 3,90 %	421 022	791 785
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	40 000	-
	855 122	1 196 499
DETTE À LONG TERME (note 9)	-	40 000
	855 122	1 236 499
CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS		
CAPITAL-ACTIONS (note 11)	100	100
DÉFICIT	(211 014)	(218 685)
	(210 914)	(218 585)
	644 208 \$	1 017 914 \$

Pour le conseil d'administration,


_____, administrateur


_____, administrateur

SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023

9

	2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	7 671 \$	(236 781) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	703	1 051
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	-	(212)
Impôts futurs	1 100	(33 000)
	9 474	(268 942)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation (note 12)	506 995	(238 581)
	516 469	(507 523)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(247)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	348
	-	101
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette du dû à un actionnaire	(370 763)	460 838
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	145 706	(46 584)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	(69 703)	(23 119)
TRÉSORERIE À LA FIN	76 003 \$	(69 703) \$

La trésorerie est constituée de l'encaisse.

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société par actions, constituée le 19 décembre 2013 et régie en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec, exploite un cabinet de Comptables Professionnels Agréés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La société applique les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

La société évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la société qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

La société évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

PRODUITS D'HONORAIRES

Les produits d'honoraires sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement des travaux lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont rendus, que le prix des services est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il est raisonnablement certain que les conditions requises à l'obtention de cette aide gouvernementale sont respectées et continueront d'être respectées. Au cours de l'exercice précédent, un montant de 30 402 \$ d'aide gouvernementale en rapport avec les crédits d'impôts sur certains salaires a été comptabilisé contre les salaires et avantages sociaux et un montant de 7 200 \$ d'aide gouvernementale en rapport à d'autres aides a été comptabilisé dans les autres produits.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs est comptabilisé aux résultats. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et passifs seront recouvrés ou réglés. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la provision pour créances douteuses, le degré d'avancement des travaux en cours, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les frais courus.

3. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

Au cours de l'exercice, la société, qui utilisait la méthode de l'avancement des travaux pour tous ses produits, a modifié la méthode de comptabilisation des produits pour la méthode de l'achèvement des travaux. La méthode de l'achèvement permet d'avoir une information plus fiable et cadre mieux au type de contrats, puisque la facturation a lieu à la fin des travaux, soit lorsque les services sont rendus.

La société a appliqué la modification de manière rétrospective et elle a débuté l'application au début de la période comparative, soit le 1er août 2021. Le changement de méthode n'a entraîné aucune incidence sur les résultats de la période terminée au 31 juillet 2022 ni sur le solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 1er août 2022.

4. DÉBITEURS

	2023	2022
Clients	266 086 \$	553 823 \$
Provision pour créances douteuses	(27 267)	(26 404)
	238 819 \$	527 419 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2023

13

5. PLACEMENTS

	2023	2022
Coopérative de producteurs de services professionnels - SCF		
1 part sociale	10 \$	10 \$
1 000 parts privilégiées	1 000	1 000
	1 010 \$	1 010 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	1 822 \$	1 366 \$	456 \$	638 \$
Matériel informatique	24 961	24 800	161	682
	26 783 \$	26 166 \$	617 \$	1 320 \$

7. EMPRUNT BANCAIRE

	2023	2022
Emprunt bancaire	- \$	44 205 \$

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 150 000 \$, porte intérêts au taux préférentiel de la banque plus 0,5 %, est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances, dont des comptes clients d'une valeur comptable nette de 238 819 \$, ainsi que les dépôts au sens de la Loi sur l'assurance-dépôts. L'emprunt est renouvelable en janvier 2024.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2023

14

8. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	38 778 \$	43 620 \$
Dû à un actionnaire (Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord), sans intérêts	19 773	19 770
Frais courus	18 260	19 110
Sommes à remettre à l'État	106 228	64 586
Intérêts courus - Société mère	19 386	2 081
Salaires et vacances à payer	191 675	185 844
	394 100 \$	335 011 \$

9. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Emprunt du compte d'urgence pour entreprises canadiennes, sans intérêt, actualisation au taux du marché non significative, échéant en décembre 2023, date à laquelle le capital sera exigible	40 000 \$	40 000 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	40 000	-
	- \$	40 000 \$

Les versements au cours du prochain exercice sont les suivants :

2024	40 000 \$
	40 000 \$

10. ACTIF (PASSIF) D'IMPÔTS FUTURS

Le montant des impôts futurs attribuables à chaque type d'écart temporaire, de pertes fiscales inutilisées et de réductions d'impôts inutilisées se détaille comme suit :

	2023	2022
Immobilisations corporelles	600 \$	500 \$
Pertes autres qu'en capital	29 100	30 300
	29 700 \$	30 800 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2023

15

11. CAPITAL-ACTIONS

Informations sur le capital-actions émis, autorisé en nombre illimité et sans valeur nominale

Actions de catégorie «A», votantes et participantes;

Actions de catégorie «C», votantes, non participantes, rachetables au gré de la société au montant versé.

	2023	2022
Émis		
49 actions de catégorie «A»	49 \$	49 \$
51 actions de catégorie «C»	51	51
	100 \$	100 \$

12. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2023	2022
Débiteurs	288 600 \$	(64 048) \$
Travaux en cours	144 267	(87 717)
Aide gouvernementale à recevoir	-	48 661
Frais payés d'avance	15 039	(15 127)
Créditeurs	59 089	(145 281)
Impôts sur les bénéfices à payer	-	24 931
	506 995 \$	(238 581) \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2023

16

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la société avec un actionnaire (Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord) au cours de l'exercice :

	2023	2022
Produits		
Honoraires	208 473 \$	183 243 \$
Charges		
Sous-traitance	570 798 \$	513 601 \$
Frais de gestion	91 782 \$	80 587 \$
Intérêts et frais bancaires	26 119 \$	9 144 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

14. REPORT DE PERTES

La société peut reporter aux fins des impôts des pertes totalisant 235 425 \$ au fédéral et 247 479 \$ au provincial. Les dates d'expiration des périodes pendant lesquelles elle pourra se prévaloir de ces pertes pour réduire ses impôts sont les suivantes :

	Fédéral	Provincial
2041	31 573 \$	43 042 \$
2042	203 852	204 437
	235 425 \$	247 479 \$

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la société est exposée au 31 juillet 2023 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La société est exposée à ce risque principalement à l'égard de son emprunt bancaire, de ses comptes fournisseurs, de son dû à un actionnaire et de sa dette à long terme.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la société à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la société est principalement lié aux débiteurs.

La société consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La société n'exige généralement pas de caution.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La société est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent la société à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.